

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 20 JUIN 2016, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2016-276

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2016

---

**Consultation publique**

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **120, boulevard Taché Ouest – Lots 2 612 860 et 4 955 876**

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 16 juin 2016**

---

**Dépôt de la liste datée du 16 juin 2016 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

---

**Dépôt du registre daté du 13 juin 2016 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**

2016-277

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2016

2016-278

Confirmation de contributions à divers organismes

2016-279

Versement d'une subvention d'opérations à Festival de l'Oie blanche inc. pour l'année 2016

2016-280

Versement d'une subvention à Carrefour mondial de l'accordéon – École internationale de musique - Année 2016

2016-281

Engagement de M. Louis Rouleau au poste syndiqué col bleu de « technicien en traitement de l'eau », à titre régulier temps complet

2016-282

Engagement de M. Charles-Olivier Émond au poste syndiqué col blanc de « préventionniste en incendie », à titre régulier temps complet

2016-283

Ouverture d'un poste cadre de « chef à la formation et aux opérations » au Service de protection contre les incendies – Modification au plan de classification des emplois prévu à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny

- 2016-284 Modification à l'organigramme administratif et au plan de classification des emplois prévu à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny et affectation de personnel – Regroupement de services municipaux et amendement à la résolution 2003-071 et ses amendements
- 2016-285 Adoption du plan de mise en œuvre du Comité Santé/Mieux-Être – Année 2016
- 2016-286 Adoption de la directive liée à la mise en œuvre du programme de cadenassage - Santé et sécurité du travail
- 2016-287 Dépôt d'un projet de plan d'action culturel – Conclusion d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications – Année 2017
- 2016-288 Amendement à la résolution 2016-230 - Autorisation d'utilisation du domaine public et interdiction temporaire de stationnement et de circulation de véhicules sur certaines parties de rues –Diverses activités – Été 2016
- 2016-289 Autorisation de demandes de soumissions – Divers projets et amendement à la résolution 2016-238
- 2016-290 Demande d'un 3<sup>e</sup> lien Québec-Lévis
- 2016-291 Appui au Centre de formation professionnelle L'Envolée de Montmagny – Implantation du modèle de formation allemand duale
- 2016-292 Radiation volontaire – Clause résolutoire à l'acte de vente du lot 5 326 515 – Philippe Gosselin & Associés Limitée – Chemin des Poirier
- 2016-293 Cession d'un droit d'usage aliénable par la Ville de Montmagny à Mathieu Ouellet et Alba Faviola Oviedo Rivas – Parcelles du lot 2 851 941
- 2016-294 Cession de rang par la Ville de Montmagny à l'égard des lots 2 612 431 et 3 433 093 – Acte de garantie hypothécaire immobilière - Peinture G.S. inc.
- 2016-295 Demande de dérogation mineure – 120, boulevard Taché Ouest – Lots 2 612 860 et 4 955 876
- 2016-296 Adoption du Règlement numéro 1174 décrétant une dépense et un emprunt de 656 250 \$ pour des travaux de réfection du chemin des Cascades et des infrastructures de la rue de la Station
- 
- 2016-297 **Période de questions**  
Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-septième jour du mois de juin deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation,

l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 17 juin 2016 à 16 h 09.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 20 juin 2016, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2016-276

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2016 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demande de dérogation mineure**

- **120, boulevard Taché Ouest – Lots 2 612 860 et 4 955 876**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de cette demande de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

---  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 16 JUIN 2016**

---  
**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 16 JUIN 2016 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---  
**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 13 JUIN 2016 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

2016-277

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2016**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2016-278

**CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 5 950 \$ :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Club de golf de Montmagny	- Transport pour golfeurs juniors – Clinique de golf – Été 2016	02-701-92-992	800 \$
	- Don de terre brune – Travaux d'amélioration et d'entretien du parcours au terrain de golf – Été 2016		Valeur maximale de 1 800 \$
Les Arts de la scène de Montmagny inc.	Remboursement des frais de location de l'aréna de Montmagny – Projet de résidence de cirque – Du 11 au 20 juin 2016	02-701-92-973	3 350 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>5 950 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-279

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'OPÉRATIONS À FESTIVAL DE L'OIE BLANCHE INC. POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à des organismes sans but lucratif voués, notamment, à des fins communautaires et culturelles;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accorder à l'organisme Festival de l'Oie blanche inc. une subvention d'opérations de 22 000 \$ pour l'année 2016, laquelle inclut la parution du mot du maire dans le programme officiel de l'événement, et qui sera versée en deux versements, soit un premier de 16 000 \$ le 30 juin et le second de 6 000 \$ le 15 septembre 2016. En outre, la Ville se réserve la discrétion d'acheter diverses publicités et de participer à des activités organisées dans le cadre du festival ou toute autre participation, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 3 000 \$.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Festival de l'Oie Blanche inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON – ÉCOLE INTERNATIONALE DE MUSIQUE - ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny contribue au financement de l'école internationale de musique gérée et opérée par le Carrefour mondial de l'accordéon, et ce, depuis son ouverture en janvier 2009;

CONSIDÉRANT que les résultats obtenus par l'école de musique depuis ses tous débuts démontrent qu'elle répond à un besoin des citoyens magnymontois et de l'ensemble de la région et qu'ils ont un impact positif, notamment dans l'accomplissement du plan d'action prévu à la politique culturelle municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder des subventions à des organismes sans but lucratif voués, notamment, à des fins communautaires et culturelles;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser à l'organisme Carrefour mondial de l'accordéon une subvention de 35 000 \$ pour la poursuite en 2016 de son projet d'école internationale de musique ayant actuellement pignon sur rue au centre-ville de Montmagny. Cette somme sera puisée à même le poste budgétaire numéro 02-702-21-973 et payable en deux versements égaux de 17 500 \$, soit les 30 juin et 15 août 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour mondial de l'accordéon de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ENGAGEMENT DE M. LOUIS ROULEAU AU POSTE SYNDIQUÉ COL BLEU DE « TECHNICIEN EN TRAITEMENT DE L'EAU », À TITRE RÉGULIER TEMPS COMPLET**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines pour l'engagement d'un candidat au poste régulier temps complet de « technicien en traitement de l'eau »;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager M. Louis Rouleau au poste syndiqué col bleu de « technicien en traitement de l'eau », à titre régulier temps complet, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols bleus en vigueur à la

Ville de Montmagny; l'entrée en fonction de M. Rouleau devant s'effectuer le 15 août 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Louis Rouleau, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur au traitement de l'eau et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-282

**ENGAGEMENT DE M. CHARLES-OLIVIER ÉMOND AU POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC DE « PRÉVENTIONNISTE EN INCENDIE », À TITRE RÉGULIER TEMPS COMPLET**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines pour l'engagement d'un candidat au poste de préventionniste en incendie actuellement vacant au Service de protection contre les incendies;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager M. Charles-Olivier Émond au poste syndiqué col blanc de « préventionniste en incendie » au Service de protection contre les incendies, à titre régulier temps complet, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny; l'entrée en fonction de M. Émond devant s'effectuer le 4 juillet 2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Charles Olivier Émond, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-283

**OUVERTURE D'UN POSTE CADRE DE « CHEF À LA FORMATION ET AUX OPÉRATIONS » AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – MODIFICATION AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU À L'ENTENTE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'ouvrir un nouveau poste cadre au Service de protection contre les incendies;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de l'entente en vigueur établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny en y intégrant le poste cadre de « Chef à la formation et aux opérations » avec sa description de tâches, et ce, selon la classe 3 attribuée à ce nouveau poste en fonction du pointage obtenu à la suite de l'évaluation effectuée conformément à la méthode d'évaluation des postes prévue à ladite entente de travail.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur de la protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-284

**MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU À L'ENTENTE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET AFFECTATION DE PERSONNEL – REGROUPEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2003-071 ET SES AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de procéder à une réorganisation administrative impliquant le regroupement du Service de l'aménagement et du développement avec le Service du greffe et des affaires juridiques, entraînant la modification du titre et des fonctions de certains postes cadres et de leur classification;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De regrouper le Service de l'aménagement et du développement avec le Service du greffe et des affaires juridiques, lequel portera désormais le nom de « Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme » et comprendra trois divisions, soit : « Greffe et affaires juridiques », « Aménagement et développement du territoire » et « Permis et inspection »; cette réorganisation administrative étant effective le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

2. De modifier en conséquence le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de l'entente en vigueur établissant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Montmagny de la façon suivante :

- a) remplacement du poste de « greffière et directrice des affaires juridiques » par celui de « directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme » et intégration à la classe 5;
- b) remplacement du poste de « directeur adjoint à l'aménagement et au développement » par celui de « urbaniste » et intégration à la classe 3;
- c) remplacement du poste de « inspecteur en bâtiments » par celui de « chef de division – permis et inspection » et intégration à la classe 3.

3. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville en fonction de cette réorganisation, lequel organigramme inclut également le nouveau poste de « Chef à la formation et aux opérations » au Service de protection contre les incendies créé par la résolution 2016-283 et remplace tout autre organigramme adopté antérieurement.

4. D'affecter à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 M. Mathieu Prévost, qui occupe actuellement le poste de « directeur adjoint à l'aménagement et au développement », au nouveau poste de « urbaniste » et M. Keven Gagnon, qui occupe actuellement le poste de « inspecteur en bâtiments », au nouveau poste de « chef de division – permis et inspection ».

5. D'amender la résolution numéro 2007-023 et ses amendements, relatives à la délégation de pouvoir et à l'autorisation à délivrer des constats d'infraction pour l'application de certains règlements municipaux, en remplaçant le titre de « inspecteur en bâtiments » par celui de « chef de division – inspection et permis », et ce, à tous les endroits où ce titre apparaît auxdites résolutions.

6. De transmettre copie de la présente résolution aux employés cadres concernés de même qu'au greffe de la Cour municipale commune, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-285

**ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU COMITÉ SANTÉ/MIEUX-ÊTRE – ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre 2014-2015-2016 élaboré pour la réalisation des objectifs du Comité Santé Mieux/Être (SME) adopté dans le cadre de la certification « Entreprise en santé » accordée à la Ville de Montmagny a été revu en tenant compte des différentes actions posées depuis son adoption et de nouvelles actions ciblées en ce sens pour l'année 2016;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le plan de mise en œuvre du Comité Santé Mieux/Être (SME), tel que révisé le 24 mai 2016, lequel détermine des actions et interventions à réaliser pendant l'année 2016 permettant d'atteindre les objectifs ciblés par ledit comité.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé/Mieux-Être et à la directrice des ressources humaines de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-286

**ADOPTION DE LA DIRECTIVE LIÉE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CADENASSAGE - SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT qu'une directive a été rédigée en lien avec la mise en œuvre du Programme de cadenassage, lequel a pour but d'assurer la préservation de la santé et de l'intégrité physique de toute personne devant effectuer de l'entretien, des réparations ou une inspection à l'intérieur de la zone dangereuse d'un équipement se trouvant dans un bâtiment ou sur un chantier de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que cette directive s'adresse aux employés de la Ville de Montmagny ainsi qu'aux entrepreneurs qui doivent interrompre l'alimentation en énergie d'une pièce d'équipement propriété de la Ville de Montmagny et à la demande de cette dernière;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter la directive rédigée par le Service des ressources humaines et datée du 1<sup>er</sup> juin 2016 liée à la mise en œuvre du Programme de cadenassage s'adressant aux employés de la Ville de Montmagny et à ses entrepreneurs contractants

2. De transmettre copie de la présente résolution aux directeurs de services municipaux, à la directrice des ressources humaines et aux entrepreneurs mandatés pour intervenir sur un équipement dans un bâtiment ou un chantier de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-287

**DÉPÔT D'UN PROJET DE PLAN D'ACTION CULTUREL – CONCLUSION  
D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ANNÉE 2017**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales, M. Patrick Morency, ou son représentant, à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les documents nécessaires à la conclusion d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec couvrant l'année fiscale 2016-2017 du ministère et l'année fiscale 2017 de la Ville, dont un projet de plan d'action prévoyant une demande d'aide financière de 115 000 \$ auprès dudit ministère et l'investissement par la Ville d'un montant de 122 500 \$, et ce, pour la réalisation de trois projets culturels incluant l'événement Carrefour mondial de l'accordéon qui se verrait octroyer 100 000 \$ par le MCC et 100 000 \$ par la Ville.

2. De nommer M. le Maire, M. Jean-Guy Desrosiers, à titre de mandataire de la Ville de Montmagny dans ce dossier et de l'autoriser à signer l'entente à intervenir avec le ministère.

3. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-288

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-230 - AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DE VÉHICULES SUR CERTAINES PARTIES DE RUES – DIVERSES ACTIVITÉS – ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT que des autorisations additionnelles d'utilisation du domaine public et d'interdiction temporaire à la circulation sont demandées pour la tenue d'activités sur le domaine public pendant l'été 2016;

Il est proposé M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender le paragraphe 1.6 de l'article 1 de la résolution 2016-230 de manière à prolonger les portions de rues suivantes où la circulation et le stationnement sont interdits les samedi et dimanche 3 et 4 septembre 2016, soit :

- a) la rue St-Thomas, entre les avenues Ste-Julie et de la Gare, plutôt qu'entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire;
- b) l'avenue May, entre les rues St-Louis et St-Jean-Baptiste Est, plutôt qu'entre les rues St-Thomas et St-Jean-Baptiste Est.

2. D'amender l'article 3 de ladite résolution par l'ajout à la toute fin des mots « et pour l'installation d'une scène temporaire sur deux cases de stationnement à l'est de l'avenue de l'Église, devant le terrain de l'Église St-Thomas. »

3. De transmettre copie de la présente résolution aux organismes concernés, à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Radisson inc., au Comité de revitalisation du centre-ville *Vieux-Montmagny* de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-289

**AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – DIVERS PROJETS**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public dans les dossiers suivants :

a) réfection d'une section du chemin des Cascades d'une longueur de 800 mètres, entre le chemin du Coteau et la rivière du Sud :

- travaux de pulvérisation du pavage existant, de renforcement granulaire et fourniture et pose d'un pavage neuf;

b) réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée de la rue de la Station.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'installation de matériel scénique dans le cadre du projet de construction d'une scène extérieure sur le site de l'ancien hôtel de ville.

3. De nommer, conformément à la politique de gestion contractuelle, la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi du contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-290

### **DEMANDE D'UN 3<sup>e</sup> LIEN QUÉBEC-LÉVIS**

CONSIDÉRANT l'augmentation constante de la circulation sur le réseau routier des régions de Québec et Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un réseau routier adéquat reliant les deux rives à la hauteur de Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Lévis a lancé l'an dernier une campagne d'appui à un troisième lien entre Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle étouffe les régions de Québec et Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT que le projet de tunnel, à l'est de Lévis, constitue un moyen incontournable pour s'attaquer aux problèmes de circulation dans la région;

CONSIDÉRANT que le projet de tunnel Québec-Lévis est actuellement en phase d'évaluation au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que les gens d'affaires de la région se sont déjà prononcé sur la nécessité d'ajouter un lien supplémentaire entre les deux rives du

fleuve lors de l'événement Vision-Affaires 2025 organisé conjointement par les Chambres de commerce de Lévis et Québec et la Jeune-Chambre de commerce de Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet reçoit l'appui d'une très grande majorité de la population, autant sur la rive Sud que sur la rive Nord;

CONSIDÉRANT que des projets de tunnel sont réalisés ailleurs dans le monde dans des endroits beaucoup plus sensibles sur le plan sismique (État de la Californie);

CONSIDÉRANT que la Faille de Logan ne peut servir de prétexte pour ne pas aller de l'avant avec un tel projet entre Lévis et Québec;

CONSIDÉRANT que dans une perspective de développement global ce projet doit être considéré comme la première priorité;

CONSIDÉRANT qu'un projet de transport collectif serait plus complet et mieux adapté s'il pouvait faire la boucle des villes de Québec et Lévis via un troisième lien;

CONSIDÉRANT les récentes déclarations du ministre fédéral Monsieur Jean-Yves Duclos et du député fédéral de Louis-Hébert, Monsieur Joël Lightbound à l'effet que le gouvernement du Canada pourrait investir dans un projet de troisième lien entre Québec et Lévis;

CONSIDÉRANT que ce projet serait structurant, bon pour l'environnement en réduisant les gaz à effet de serre et économiquement avantageux pour les deux paliers de gouvernement ainsi que pour les villes et municipalités des régions de Québec et Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT que ce projet peut se réaliser selon la même formule que celle privilégiée pour le train léger à Montréal;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prioriser la construction d'un troisième lien entre Lévis et Québec.
2. De demander à la Caisse de dépôt et placement du Québec de participer à ce projet majeur de développement économique.
3. De transmettre copie de la présente résolution à la députée de Bellechasse et ministre responsable du travail et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches; au ministre québécois des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; au ministre fédéral du développement Social, les enfants et les familles et responsable de la région de Québec; au ministre fédéral des Transports; au député fédéral de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis; au député de Lévis; aux MRC de Bellechasse, Montmagny et Côte-de-Beaupré ainsi qu'aux municipalités constituantes; aux maires de Lévis et de Québec; à la Caisse de dépôt et placement du Québec; au directeur de Développement économique Bellechasse; aux présidents des Chambres de commerce de Bellechasse-Etchemins, de Lévis et de Montmagny.

Adoptée

**APPUI AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE L'ENVOLÉE DE MONTMAGNY – IMPLANTATION DU MODÈLE DE FORMATION ALLEMAND DUALE**

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser une meilleure adéquation entre la formation et le marché du travail, le gouvernement provincial a entrepris de développer au Québec certaines formations inspirées du modèle Dual allemand, lequel se veut un concept d'alternance travail-études basé sur la coopération entre le système scolaire et les entreprises faisant en sorte que durant sa formation, l'élève est employé dans une entreprise où il passe 50% de son temps et reçoit un salaire;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle de l'Envolée de Montmagny, de concert avec les CLD des MRC de Montmagny et de l'Islet, souhaite adapter son programme de Techniques d'usinage ou de Tôlerie de précision à ce modèle dual afin de permettre aux élèves de vivre une formation répondant spécifiquement aux besoins de l'industrie tout en expérimentant des tâches réelles en entreprises;

CONSIDÉRANT que ces partenaires proposent de mettre en place une formule d'apprentissage en milieu de travail afin de combler le déficit d'inscriptions dans ces programmes de formation et de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises du territoire qui éprouvent de la difficulté à recruter des travailleurs spécialisés;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal de la Ville de Montmagny pour ce programme d'enseignement puisqu'il présente des avantages considérables, tant pour les entreprises participantes qui ont ainsi accès à un bassin d'étudiants formés selon les besoins réels du marché et aptes à utiliser leurs parcs d'équipements que pour les étudiants eux-mêmes qui acquièrent par cette formation une meilleure connaissance de l'environnement de travail et des responsabilités liées à une chaîne de production et qui voient leur intégration à l'emploi facilitée;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'appuyer les démarches entreprises par le Centre de formation professionnelle de l'Envolée de Montmagny, de concert avec les CLD des MRC de Montmagny et de l'Islet, visant à obtenir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur les aides financières nécessaires pour adapter le programme de formation Techniques d'usinage ou de Tôlerie de précision au modèle Dual développé en Allemagne afin de permettre aux élèves de vivre une formation répondant spécifiquement aux besoins de l'industrie tout en expérimentant des tâches réelles en entreprises.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Centre de formation professionnelle de l'Envolée de Montmagny, aux CLD des MRC de Montmagny et de l'Islet et au député de la Côte-du-Sud à l'Assemblée nationale.

Adoptée

**RADIATION VOLONTAIRE – CLAUSE RÉSOLUTOIRE À L’ACTE DE  
VENTE DU LOT 5 326 515 – PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS  
LIMITÉE – CHEMIN DES POIRIER**

CONSIDÉRANT l’acte de vente du lot 5 326 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, intervenu entre la Ville de Montmagny et Philippe Gosselin & associés limitée le 10 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que dans cet acte, certaines conditions étaient stipulées en faveur de la Ville de Montmagny, notamment mais sans restriction, une obligation d’agrandir ou de reconstruire le bâtiment sis au 195, chemin des Poirier, propriété de l’acquéreur et adjacent à l’immeuble cédé par la Ville dans les 24 mois suivant la signature dudit acte;

CONSIDÉRANT que Philippe Gosselin & associés limitée a respecté ses engagements pris en vertu de l’acte précité;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De consentir à la radiation volontaire de la clause résolutoire résultant de l’acte de vente du lot 5 326 515 à Philippe Gosselin & Associés limitée, signé sous seing privé le 10 avril 2014 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny, le 14 avril 2014, sous le numéro 20 671 289.

2. D’autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l’assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de radiation volontaire, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l’étude notariale Vachon Breton.

Adoptée

**CESSION D’UN DROIT D’USAGE ALIÉNABLE PAR LA VILLE DE  
MONTMAGNY À MATHIEU OUELLET ET ALBA FAVIOLA OVIEDO  
RIVAS – PARCELLES DU LOT 2 851 941**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De consentir, à titre purement gratuit, à Mathieu Ouellet et à Alba Faviola Oviedo Rivas, tous deux résidant et domiciliés au 160, 11<sup>e</sup> Rue, Montmagny (Québec), G5V 3E3, un droit d’usage aliénable du lot 2 851 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, de même que dans le muret de béton qui y est situé, selon tous les termes et conditions

2. stipulés dans un projet d'acte préparé par M<sup>e</sup> Maxime Létourneau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

3. D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de droit d'usage aliénable, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4. De transmettre copie de la présente résolution à M<sup>e</sup> Maxime Létourneau, notaire.

Adoptée

2016-294

**CESSION DE RANG PAR LA VILLE DE MONTMAGNY A L'EGARD DES LOTS 2 612 431 ET 3 433 093 – ACTE DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE IMMOBILIÈRE - PEINTURE G.S. INC.**

CONSIDÉRANT qu'il existe, aux termes de deux actes de vente intervenus entre la Ville de Montmagny et Peinture G.S. Inc. (ci-après « la Compagnie »), une hypothèque en faveur de la Ville de Montmagny sur les immeubles portant les numéros de lot 2 612 431 et 3 433 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, garantissant certaines obligations contractées par la Compagnie;

CONSIDÉRANT que la Compagnie a obtenu de M. Gino Caron (ci-après « le prêteur ») un prêt à être garanti par hypothèque sur les mêmes immeubles;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée à céder son rang sur demande de la Compagnie;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un acte de cession de rang ou toute intervention à un acte d'hypothèque intervenu ou à intervenir entre la Compagnie et le prêteur de manière à céder son rang en faveur de ce dernier pour l'hypothèque détenue par la Ville sur les immeubles suivants, savoir :

**Désignation**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 612 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 433 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny

Adresse : 329, rue des Entrepreneurs, Montmagny (Québec) G5V 4S9

2. De transmettre copie de la présente résolution à M<sup>e</sup> Simon Roy, notaire.

Adoptée

2016-295

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 120, BOULEVARD TACHÉ OUEST – LOTS 2 612 860 ET 4 955 876**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 120, boulevard Taché Ouest à Montmagny visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal (hôpital vétérinaire) avec une somme des marges latérales de 6,75 mètres au lieu de 8 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 120, boulevard Taché Ouest à Montmagny visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal (hôpital vétérinaire) avec une somme des marges latérales de 6,75 mètres au lieu de 8 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-296

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1174 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 656 250 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DES CASCADES ET DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LA STATION**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1174 *décrétant une dépense et un emprunt de 656 250 \$ pour des travaux de réfection du chemin des*

*Cascades et des infrastructures de la rue de la Station*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 juin 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2016-297

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

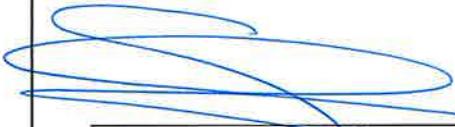
Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 20 juin 2016, à 20 h 15.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016.

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_